



Direction Générale des
Services du Département
Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Economique

Affaire suivie par : M. Truchy
Poste:

2010-CP-3089

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 mai 2010

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE COLLECTIVITÉS NUMÉRIQUES SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE BONNIÈRES-SUR-SEINE, BOUGIVAL, EPÔNE, GUERVILLE, JOUY-EN-JOSAS, MAGNANVILLE, ORGEVAL, ROSNY-SUR-SEINE, SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE, SARTROUVILLE ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET FORÊTS D'YVELINE.

Politique sectorielle	: Développement	
Secteur d'intervention	: Structures d'animation et de développement économique	
Programme	: Multimédia	
<i>Données financières</i>		CP 2010
		Investissement
Montant actualisé		21 000 €
Montant déjà engagé		0 €
Montant disponible		21 000 €
Montant proposé au vote du BS		120 000 €
Montant réservé pour ce rapport		61 226 €

Le dispositif Collectivités Numériques, adopté par délibération du Conseil Général du 22 décembre 2005, précise les différents équipements et prestations éligibles aux aides du dispositif et fixe le montant subventionnable par type d'aide comme suit :

Aide 1 : Projet de mise en réseau

Pour les communes :

M1 = montant HT des dépenses d'investissement soit : 700 € x N

M2 = montant TTC des dépenses de fonctionnement soit : 700 € x N

où N = nombre de postes utilisateurs à connecter à Internet (maximum 5 postes)

M = Montant de l'aide = M1 + M2 dans la limite de la dépense réelle.

Pour les groupements de communes :

M1 = montant HT des dépenses d'investissement soit : 850 € x N

M2 = montant TTC des dépenses de fonctionnement soit : 850 € x N

où N = nombre de postes utilisateurs à connecter à Internet (maximum 5 postes)

M = montant de l'aide = M1 + M2 dans la limite de la dépense réelle.

Aide 2 : Services web interactifs

		Plafond de la dépense subventionnable TTC	Taux applicables aux dépenses réelles en TTC
Création ou refonte	Communes	5 000 €	70%
	Intercommunalités	7 500 €	70%
Prime à l'interactivité*	Communes	3 500 €	80%
	Intercommunalités	5 000 €	80%

* aide cumulable avec l'aide à la création de site web

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions de Services web interactifs (aide 2 ci-dessus) aux communes de Bonnières-sur-Seine, Bougival, Epône, Guerville, Jouy-en-Josas, Magnanville, Orgeval, Rosny-sur-Seine, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville ainsi qu'à la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline selon les descriptifs suivants :

Bonnieres-sur-Seine

4 092 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 23 décembre 2009

Délibération du Conseil Municipal : 30 juin 2008

Accord de commencement anticipé : 17 février 2010

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité

Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros

Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 800 euros

Projet

Bonnieres sur Seine souhaite se doter d'un site web de type portail pour permettre aux internautes en général, à ses usagers-citoyens et à ses partenaires en particulier, d'accéder à une offre territorialisée de contenus et services en ligne à partir d'une porte d'entrée locale facilement identifiable sur le réseau internet.

La mise en place de ce nouveau site vise à atteindre plusieurs objectifs : informer et renseigner, favoriser les échanges et la production collaborative de contenus, enfin proposer des télé-services locaux en direction des usagers-citoyens (lettre d'information, publication des marchés publics, sondage en ligne, co-marquage service-public.fr).

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 6 300 euros

Bougival

8 533 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 8 mars 2010

Délibération du Conseil Municipal : 10 décembre 2009

Accord de commencement anticipé :

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité

Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros

Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 800 euros

Projet

La commune de Bougival souhaite refondre son site internet afin de l'adapter aux besoins actuels de ses citoyens. De type portail, ce site vise à atteindre un triple objectif : informer et renseigner, favoriser les échanges et la production collaborative de contenus, enfin proposer des services transactionnels en direction des administrés. Il s'agit ici de mettre en place une lettre d'information avec inscription en ligne, de permettre la dématérialisation de certaines demandes des citoyens telles que l'inscription sur les listes électorales, la demande de rendez-vous avec un élu, la demande de livret de famille, ... et de proposer le paiement en ligne de prestations telles que les repas de cantine, les repas des aînés, les services de télé-alarme et l'inscription en crèche.

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 6 300 euros

Epône

6 439 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 22 février 2010

Délibération du Conseil Municipal : 12 novembre 2009

Accord de commencement anticipé :

Opérations concernées : refonte du site web

Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros

Projet

La refonte du site Internet de la ville d'Epône s'inscrit dans un projet plus global de refonte des outils de communication de la ville. Ce projet vise à améliorer l'information de la population et à favoriser la promotion de la commune. Il inclut notamment la mise en place d'une nouvelle identité visuelle pour la commune ainsi que celle d'une nouvelle charte graphique, ce qui implique la refonte du site internet pour être en cohérence avec ces évolutions. Par ailleurs, la refonte s'accompagnera d'un changement de technologie, permettant, à terme, d'implémenter de nouveaux services interactifs à destination des usagers-citoyens.

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 3 500 euros

Guerville

1 909 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 24 février 2010
Délibération du Conseil Municipal : 9 juillet 2009
Accord de commencement anticipé :

Opérations concernées : création du site web
Subvention pour la création du site web : 3 500 euros

Projet

La commune de Guerville souhaite se doter d'un site internet pour fournir, de façon simple et complète, toutes les informations et renseignements qui concernent directement ses habitants (présentation de la ville et de ses activités, informations sur les services communaux, fonctionnement de la vie politique, ...). Le site est conçu pour pouvoir accueillir, à terme, des services interactifs.

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 3 500 euros

Jouy-en-Josas

8 219 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 23 décembre 2009
Délibération du Conseil Municipal : 23 novembre 2008
Accord de commencement anticipé : 17 février 2010

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité
Subvention pour la refonte du site web : 2 967 euros
Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 075 euros

Projet

Pour répondre aux besoins d'accessibilité des sites internet (loi n°2005 du 12 février 2005), le site de la commune doit migrer vers une version XHTML accessible. Cette refonte s'accompagnera de la mise en place de pages en anglais, pour toucher le public des étudiants étrangers d'HEC et les visiteurs du musée de la Toile de Jouy ainsi que de télé-services (formulaires dynamiques, offres d'emploi, réservation de ressources, ...)

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 5 042 euros

Magnanville

5 546 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 11 décembre 2009

Délibération du Conseil Municipal : 29 juin 2009
Accord de commencement anticipé : 17 février 2010

Opérations concernées : création du site web et prime à l'interactivité
Subvention pour la création du site web : 3 500 euros
Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 201 euros

Projet

La commune de Magnanville souhaite se doter d'un site internet pour présenter la ville et ses activités (informations administratives, fonctionnement du conseil municipal, vie de la commune) et offrir des services à ses citoyens (demande de documents officiels, réservations et paiements en ligne).

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 5 701 euros

Orgeval

5 559 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 25 mars 2010
Délibération du Conseil Municipal : 23 mars 2009
Accord de commencement anticipé : 10 juin 2009

Opérations concernées : refonte du site web
Subvention pour la refonte du site web : 3 332 euros

Projet

Le site de la commune d'Orgeval, créé en 2002 et remanié en 2005, n'est plus conforme aux attentes actuelles des internautes. La refonte envisagée permettra de réorganiser et enrichir les contenus du site, de donner une image plus dynamique de la ville et de développer le dialogue avec les citoyens. Cette nouvelle version respectera les normes d'accessibilité aux malvoyants et facilitera la mise à jour des informations par les agents de la mairie.

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 3 332 euros

Rosny-sur-Seine

4 901 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 12 mars 2010
Délibération du Conseil Municipal : 25 mars 2009
Accord de commencement anticipé :

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité
Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros
Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 201 euros

Projet

La commune de Rosny-sur-Seine souhaite refondre son site internet pour lui permettre de répondre aux besoins actuels des citoyens-internautes.

La mise en place de ce nouveau site vise à atteindre plusieurs objectifs : informer et renseigner, favoriser les échanges et la démocratie locale, enfin proposer des télé-services locaux en direction des usagers-citoyens (en particulier, services de paiement et de réservation en ligne).

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 5 701 euros

Saint-Nom-la-Bretèche

5 062 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 22 février 2010
Délibération du Conseil Municipal : 4 février 2010
Accord de commencement anticipé :

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité
Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros
Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 800 euros

Projet

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite refondre son site internet pour lui donner sa vraie dimension d'outil de communication publique et améliorer l'efficacité des services administratifs de la ville.

La mise en place de ce nouveau site vise à atteindre plusieurs objectifs : informer et renseigner, favoriser les échanges et la démocratie locale, enfin proposer des télé-services locaux en direction des usagers-citoyens (lettre d'information, publication des marchés publics, co-marquage service-public.fr, formulaires en ligne, signature électronique, ...).

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 6 300 euros

Sartrouville

50 560 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 23 février 2010
Délibération du Conseil Municipal : 20 mai 2009
Accord de commencement anticipé : 16 novembre 2009

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité
Subvention pour la refonte du site web : 3 500 euros
Subvention pour la prime à l'interactivité : 2 800 euros

Projet

Conçu en 2000, mis en ligne en 2004, le site actuel de la commune de Sartrouville est obsolète, tant dans la forme que dans le fond. Le futur site s'adresse à quatre grandes catégories de public : les Sartrouillois, les associations, les entrepreneurs locaux et les visiteurs. En plus d'une partie informative riche (la Mairie, les formalités, les loisirs, la famille, les jeunes, les transports, le développement durable, ...), le futur site propose un bouquet de services en ligne, à savoir des formulaires en ligne pour faciliter la vie des citoyens, plusieurs lettres d'information, des systèmes d'alerte par SMS, un système de géolocalisation, ...

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 6 300 euros

Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline

44 600 habitants

AIDE A LA MISE EN PLACE DE SERVICES WEB INTERACTIFS

Date de réception du dossier : 30 novembre 2009

Délibération du Conseil Municipal : 1er octobre 2009

Accord de commencement anticipé : 17 février 2010

Opérations concernées : refonte du site web et prime à l'interactivité

Subvention pour la refonte du site web : 5 250 euros

Subvention pour la prime à l'interactivité : 4 000 euros

Projet

Le site internet de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline (C.C.P.F.Y.) ne répondant plus aux attentes des utilisateurs et les technologies utilisées n'assurant plus sa pérennité, sa refonte permettra de pallier ces difficultés. Par ailleurs, des fonctionnalités interactives seront ajoutées, comme la publication en ligne des marchés publics ou le feuilletage en ligne du magazine édité par la communauté de communes.

MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION = 9 250 euros

RECAPITULATIF FINANCIER DES DOSSIERS

Subvention totale : 61 226 euros en investissement

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :